

PROJET  
41-21

**SOUTENEZ UN PROJET DE RECHERCHE UNIQUE  
EN SANTÉ & QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL...**

**...DEVENEZ MÉCÈNE DU FONDS DE DOTATION PROJET 41-21**

CHANGEONS LE TRAVAIL  
OSONS LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

**PROJET  
41  
21**  
ÉCOUTER POUR RÉUSSIR !

# QUELS SONT LES AVANTAGES RÉSERVÉS AUX MÉCÈNES DU PROJET 41-21 ?

- Une participation aux événements liés au Projet 41-21, à son actualité et à ses résultats ;
- Une possibilité de valoriser ce soutien dans vos engagements R.S.E. ;
- Une visibilité favorisant la diffusion de votre image sur des outils de communication du fonds. Vous pourrez par ailleurs communiquer de façon spécifique sur votre participation aux projets d'intérêt général menés par le fonds\* ;
- Une mise en valeur de votre engagement auprès de vos administrateurs, salariés, clients et partenaires.

En résumé, participer au Projet 41-21 c'est tout à la fois :

- incarner vos valeurs qui placent la santé physique et mentale des travailleurs en haut de la pyramide des responsabilités de l'entreprise ;
- une chance que vous vous offrez de pouvoir dire plus tard : **j'ai fait partie de celles et ceux qui ont permis que cette transformation du travail se produise.**

## Par ailleurs, chaque don donne droit aux avantages fiscaux suivants :

**Vous êtes un particulier ?** En soutenant Projet 41-21, vous bénéficiez de la réduction d'impôt sur le revenu au taux de 66 % du montant de votre don dans les conditions fixées par l'article 200-1-g-1° du Code général des impôts.

**Vous êtes une entreprise ?** Que votre soutien soit en numéraire ou en nature (ex : mécénat de compétences), votre entreprise bénéficie de la réduction d'impôt sur les bénéfices aux taux de 60 % ou 40 % (grandes entreprises) du montant de votre don dans les conditions fixées par l'article 238 bis-1-g-1° du Code général des impôts.

## Les contreparties liées à votre don

Ces contreparties ne peuvent être attribuées qu'à hauteur de **25 % du montant du don** et feront donc l'objet d'une étude au cas par cas en fonction des choix de l'entreprise.

	GRAND MÉCÈNE	PARTENAIRE	SPONSOR	DONATEUR
<b>Montant annuel</b>	à partir de 100 000 €	à partir de 50 000 €	à partir de 10 000 €	à partir de 50 €
<b>AVANTAGE FISCAL</b>				
Réduction d'impôt mécénat d'entreprise de 60 %**	à partir de 60 000 €	à partir de 30 000 €	à partir de 6 000 €	à partir de 30 €
<b>VISIBILITE POUR VOTRE ENTREPRISE</b>				
Affichage de votre Entreprise dans le moteur de recherche du site <a href="http://www.projet4121.org">www.projet4121.org</a>	X	X	X	X
Affichage du logo de votre Entreprise sur le site <a href="http://www.projet4121.org">www.projet4121.org</a>	X - Sur la Home-page	X - Sur la page «Donateur»	X - Sur la page «Donateur»	
Logo «Projet 41-21» de la catégorie de donateur concerné mis à votre disposition	X	X	X	
Intégration du logo de votre Entreprise lors des manifestations du Projet 41-21	X			
<b>PRESTATIONS OFFERTES</b>				
Formation «Réfèrent Santé Sécurité Qualité de Vie au Travail» (21h)	X pour le TOP 20	X pour le TOP 10	X pour le Dirigeant	
Intervention d'1h d'un expert de Projet 41-21 en COMEX/Comité de Direction : «En quoi la santé au travail est-elle un levier de performance pour l'entreprise ?»	X	X		
Webinaire (1h) «Pourquoi la santé au travail doit passer par l'écoute des travailleurs ?»	X 2 webinaires	X 1 webinaire		
<b>CONTREPARTIE INSTITUTIONNELLE</b>				
Éligibilité de votre Entreprise au Comité de Pilotage du Projet 41-21	X			

## Changeons le travail - Osons la qualité de vie au travail !

\* À l'exception de tous messages publicitaires, comme le stipule le cadre légal du mécénat.

\*\* Le taux de la RIM passe de 60 à 40 % au-delà de 2 M€ de dons consentis par une entreprise sur l'exercice de référence.

# POURQUOI AVOIR CRÉÉ LE FONDS DE DOTATION « PROJET 41-21 » ?

- Atteintes à la santé physique et mentale des travailleurs,
- attractivité des entreprises,
- responsabilité civile et pénale des employeurs,
- coûts de l'absentéisme & du turn-over...

Nombreuses sont les préoccupations qui font de la santé et qualité de vie au travail (SQVT), **un axe de travail essentiel des entreprises et organisations.**

Beaucoup de moyens ont déjà été engagés sur le sujet, mais les effets positifs constatés restent encore insuffisants.

La part de salariés en souffrance psychique du fait de leur travail **a doublé en 12 ans** [Santé Publique France].



Et lorsque les conditions de travail se dégradent, c'est à la fois l'engagement et la santé des travailleurs qui se dégradent. Comme celle de l'entreprise.

**71 %** des employeurs ont des **difficultés à recruter** (DARES)

## Il n'y a pourtant aucune fatalité à cela

En effet, il existe un dénominateur commun à ces besoins de SQVT et d'attractivité : **l'écoute des travailleurs.**

Une réelle écoute active, dans le but d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs, au sein d'une démarche structurée et maîtrisée. Une écoute qui transforme le travail, avec le concours de celles et ceux qui le font. **Tout est là.**



**1 jeune sur 3** déplore le manque de prise en compte de la voix du salarié dans l'entreprise (Fondation Jean Jaurès)

Voilà pourquoi l'ambition du Projet 41-21 est de lancer **un projet de recherche inédit :**

**1 000 entreprises**, de toutes tailles et tous secteurs d'activité

→ qui **s'engagent** avec leurs partenaires sociaux

→ pour **intégrer l'écoute** de leurs travailleurs au cœur de leur management

→ afin d'en **évaluer** scientifiquement tous les bénéfices

→ sur la **santé** physique et mentale des salariés, du dirigeant et la performance de l'entreprise\*

\*L'ensemble des éléments et résultats obtenus seront rendus publiques en open source au profit de la recherche en SQVT.

# UN NOUVEAU MODÈLE DE MANAGEMENT À CRÉER



## Changeons la donne

- Construisons un modèle qui intègre « l'égalité de traitement de la santé physique et mentale des travailleurs »\*\*, dans son ADN.
- Imaginons une nouvelle approche de la SQVT : non pas POUR, mais AVEC les salariés.

Voilà le « pari fou » du Projet 41-21, imaginé par Vincent Baud, expert reconnu sur les questions de management par l'écoute des travailleurs.

De son ouvrage « La QVT – En finir avec les conneries » (Éditions MASTER), au « Tour de France de la QVT » qu'il a lancé à sa suite, réunissant plus de 1 400 personnes sur 23 étapes partout en France, il a réussi à fédérer autour de lui des acteurs de premier plan de la SQVT (experts, universitaires une grande mutuelle, 5 Services de Prévention et Santé au Travail, des entreprises) pour donner vie à ce projet « plus grand que nous ».

**Un projet de sociétés, et de NOTRE Société.**

## Cependant tout reste à faire !

Concevoir les outils, mobiliser les décideurs, communiquer, animer, accompagner les entreprises, lancer les travaux de recherche...

**Rien de tout cela ne sera possible sans Mécènes.**

**Rien de tout cela ne sera donc possible sans vous.**

Voilà pourquoi nous avons constitué la Fondation (sous la forme d'un fonds de dotation) Projet 41-21.

**Bâtissons ensemble un nouveau mode de management,**  
avec pour horizon une performance durable et socialement responsable. Dans les FAITS.

Grâce à vous, **donnons vie au Projet 41-21 !**



\*\*Issu de l'Art. L4121 du Code du Travail et de la définition de la santé au travail par l'Organisation International du Travail



# POURQUOI ET COMMENT CONTRIBUER AU PROJET 41-21 ?

Si vous aussi, vous croyez :

- en la nécessité de **redonner au travail son sens** et ses lettres de noblesse pour en faire un vecteur de SQVT ;
- que la responsabilité sociale des entreprises doit **pleinement intégrer la SQVT** dans ses objectifs et moyens ;
- en une dynamique nouvelle de management qui place **l'écoute des travailleurs** en son centre ;
- à l'importance de **démontrer scientifiquement** toute la valeur ajoutée du Projet 41-21 sur la santé des salariés, de l'employeur et de l'entreprise.

Alors : **REJOIGNEZ-NOUS**, et soutenez le Projet 41-21, par un soutien financier ou en nature (mécénat de compétences).



Il vous suffit pour cela :

- de vous rendre sur le site [www.projet4121.org](http://www.projet4121.org), rubrique : **Mécène**
- de contacter Anaïs, Trésorière du Projet 41-21 à : [anais@projet4121.org](mailto:anais@projet4121.org) - **09 81 12 08 99**



# LES FEMMES ET LES HOMMES DU PROJET 41-21

**PROJET 41  
21**  
ÉCOUTER POUR RÉUSSIR !

## Le fonds de dotation Projet 41-21 est constitué par

### Le Conseil d'Administration

- **Président : Vincent Baud**, Fondateur Cabinet MASTER®, rapporteur du Comité de Pilotage
- **Trésorière : Anaïs Comes**, D.A.F. Cabinet MASTER®
- **Secrétaire : Stéphane Couchoux**, Avocat-Directeur associé, Co-animateur national « Fidal Impact », Responsable national Fidal Secteur « Mécénat & Fondations »

### Le Comité de Pilotage

- **Anne-Sophie Godon-Rensonnet**, Directrice Accompagnement Social et Prévention en Entreprises Malakoff Humanis
- **Christelle Halipré**, Psychologue du travail & des organisations
- **Marie-Anne Cousin-Renié**, Directrice du Programme Prévenir & gérer l'absentéisme Malakoff Humanis
- **Sabrina Younsi**, Directrice Générale Sud Loire Santé Travail
- **Alexis Corradi**, Directeur adjoint en charge des projets de prévention Groupe EXPERTIS
- **Jean-Baptiste Mathieu**, Associé Cabinet 1804 Associés
- **Jean-Philippe Griva**, Directeur Général Groupe Expertis
- **Julien Espejo**, Fondateur Cabinet 1804 Associés
- **Thibaut Fleury**, Directeur général Efficience, Président Kerea et Bossons Futé
- **Tugdual Keromest**, Responsable pôle IPRP & Projets prévention Association Prévention Santé Travail 35
- **Vincent Baud**, Président de la Fondation Projet 41-21, Fondateur Cabinet MASTER®, rapporteur du Comité de Pilotage

### Le Comité d'évaluation

- **Sophie Thiéry**, Consultante, co-garante des Assises du Travail
- **Blaise Barbance**, Vice-président de l'Association pour la Sociologie en Entreprise, chercheur associé au Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail
- **Cyril Cosme**, Directeur du bureau de l'Organisation Internationale du Travail pour la France
- **Hervé Lanouzière**, Directeur de l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, ancien directeur de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
- **Jean-François Naton**, Conseiller du CESE - Ancien président de l'Institut National de Recherche et de Sécurité - Militant syndical - A dirigé le pôle Travail/Santé/Protection sociale de la CGT
- **Michel Ledoux**, Avocat fondateur cabinet Michel Ledoux & Associés
- **Olivier Bachelard**, Professeur EM LYON business school, co-directeur de la chaire santé mentale des dirigeants de TPE-PME - Malakoff Humanis
- **Pascal Jacquetin**, Ancien Directeur adjoint de la Direction des Risques Professionnels - CNAM-TS
- **Stéphane Seiller**, Ancien Directeur des Risques Professionnels CNAM-TS
- **Vincent Baud**, Président de la Fondation Projet 41-21, Fondateur Cabinet MASTER®, rapporteur du Comité de Pilotage

[www.projet4121.org](http://www.projet4121.org) - [info@projet4121.org](mailto:info@projet4121.org)  
Fonds de dotation Projet 41-21  
29 avenue de la martheline - 13009 Marseille

Afin d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre du Projet 41-21, **des référents Projets 41-21**, intervenants reconnus en Prévention des Risques Professionnels, ont librement et bénévolement décidé de se former et d'adhérer au Projet. Retrouvez-les sur le site [www.projet4121.org](http://www.projet4121.org)

